



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 27 janvier 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : PETITE ENFANCE

Petite enfance – Rapport thématique régional « accueil du jeune enfant » établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite des contrôles menés auprès de huit organismes consultés – Information du Conseil municipal

Par courrier en date du 21 novembre 2024, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté a transmis le rapport thématique régional « accueil du jeune enfant », synthèse des constats faits auprès des huit organismes consultés.

Il s'agit des communes de Dijon, Besançon et Saint Claude, du Grand Châlon Agglomération, de la Communauté de communes « le Grand Charolais », du Conseil départemental du Doubs, de la crèche des Princes de Condé à Dijon et du Groupement de Coopération sanitaire « crèche inter-hospitalière d'Auxerre ».

L'objet du présent rapport est de faire part au Conseil municipal des observations contenues dans le rapport joint en annexe, en vous rappelant que ces informations ont été transmises à chacun d'entre vous avec la convocation à la séance de ce jour.

S'agissant plus particulièrement des observations relatives à la ville de Dijon, rappel est fait d'une compétence petite enfance exercée sur le plan communal avec une offre d'accueil quantitative-ment conséquente qui bénéficie de moyens financiers et humains importants pour être satisfaite. La région Bourgogne-Franche-Comté fait partie du trio de tête des régions françaises en termes de nombre de places d'accueil d'accueil formel offertes aux enfants de moins de 3 ans, et un taux de couverture de 67,7 % en 2021.

La ville de Dijon a pu réaliser régulièrement des analyses démographiques et socio-économiques pour éclairer ses actions, dans une logique d'observatoire de la petite enfance.

Pour l'accueil individuel, elle a confié à l'ensemble des cinq relais petite enfance l'objectif d'améliorer l'inscription des assistants maternels dans une équipe pluridisciplinaire, malgré l'absence d'obligation pour les assistants maternels de fréquenter un relais petite enfance.

Par ailleurs, la Ville de Dijon a fait le choix de donner la priorité aux familles à profil « fragile » tout en aidant également les familles en activité. Des dispositifs incitatifs tels que ceux permettant aux parents de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle (AVIP) ou facilitant l'accueil d'enfants porteurs de handicap viennent alimenter la politique d'admission. Le traitement automatisé des attributions de places en crèche est utilisé depuis 2020.

La Ville de Dijon a développé le recours à l'apprentissage qui permet de limiter les vacances de poste et a procédé à une revalorisation des indemnités perçues par les professionnels de la petite enfance dans le cadre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Enfin, le suivi et le contrôle de la qualité de l'accueil, bien qu'existants, doivent être confortés.

Depuis le contrôle de la Chambre régionale des Comptes, la Ville de Dijon a recruté un professionnel en charge du suivi administratif et financier de l'activité des structures partenaires (marchés publics ou DSP) ; venant s'ajouter au suivi de l'activité éducative déjà en oeuvre dans les comités de pilotage.

Par ailleurs, l'écriture de la Convention Territoriale Globale (CTG) a mis en évidence le sujet de la qualité de l'accueil dans les structures d'accueil du jeune enfant dans une des cinq fiches-projets. Le travail initié et qui sera poursuivi en relation avec le pré-référentiel qualité national, aboutira à la rédaction d'une charte d'accueil.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présente communication

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)